

BLOC CREUX 500X200X200

Tolérances Dimensionnelles

Pour un bloc 500X200X200

DIMENSIONS D'APPELLATION 500 X 200 X 200	DIMENSIONS NOMINALES	DIMENSIONS & TOLÉRANCES NORMÉES
L = longueur	500mm	494 +3/-5 mm
l = largeur	200mm	200 +3/-5 mm
h = hauteur	200mm	190 +3/-5 mm
Epaisseur paroi	≥17mm	≥17mm



Résistance mécanique et tenue au feu

Classe de résistance	B40	B60
Résistance mini (Mpa)	4	6
Charge admissible	120 kN/MI	120 kN/MI
Dégrès coupe-feu (REI)	Voir fiche 130 et 131 du Cerib	
Dégrès stabilité au feu (RE)		

Les blocs sont classé A1 (non combustible)

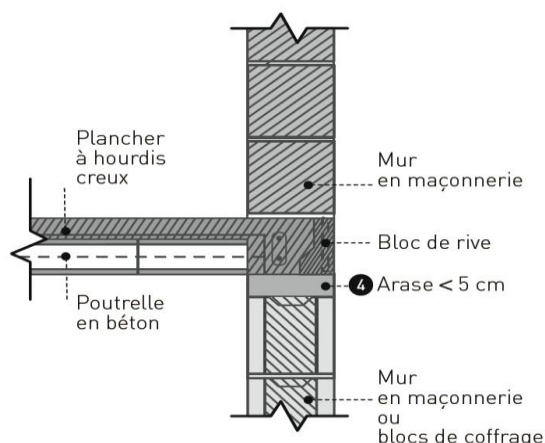
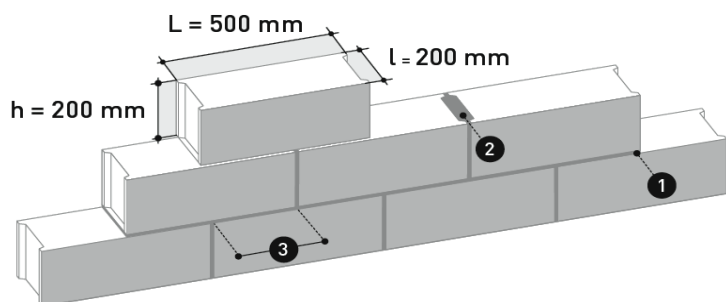
Caractéristique acoustique et thermique

Indice d'affaiblissement	
Intérieur Rw+ C (dB)	54
Extérieur Rw+ Ctr (dB)	51
Résistance thermique	
0,23 m2.K/W	

Conditionnement

Rangs / palette	7
Nombre de bloc par palette	70
Masse moyenne du bloc (kg)	18
Masse de la palette (kg)	1280

Conseil de mise en œuvre



1: Suivant le DTU20.1, le joint horizontal, d'un épaisseur de 10à15mm doit être réalisé sur toute la surface du bloc

2: La confection des joints verticaux se fait par remplissage des poches à mortier

3: Le chevauchement entre blocs doit être supérieur à 1/3 de la longueur des blocs

4: L'ajustement est possible en jouant sur l'épaisseur des joints ou la hauteur des blocs (15,20 ou 25cm)

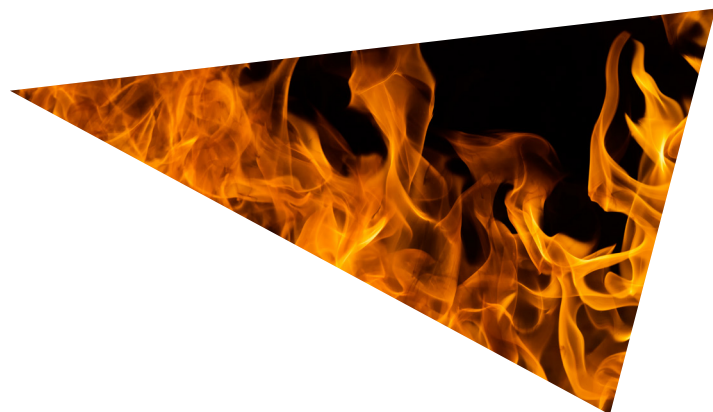
Si nécessaire l'arase ne doit pas dépasser 5cm et doit être réalisé en béton

Normes et DTU

DTU 20.1: Ouvrages en maçonnerie de petits éléments-Parois et Murs
Règles PS-MI 89 révisées 92 (construction parasismique)

FICHE LABORATOIRE

N° 131 - DÉCEMBRE 2023

Auteur : Baptiste Hainault
CERIBTENUE AU FEU DES
MAÇONNERIES DE BLOCS
EN BÉTON REVÊTUES

Les procès-verbaux de classement au feu des murs en éléments de maçonnerie de blocs béton mis en œuvre avec un enduit ou un complexe de doublage présentés dans cette fiche sont conformes à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du ministère de l'intérieur. Les essais sont réalisés selon la norme d'essai NF EN 1364-1 pour les murs non-porteurs (cloisons avec critères de performance : Étanchéité au feu « E » et Isolation thermique « I ») ou selon la norme d'essai NF EN 1365-1 pour les murs porteurs (avec critères de performance : Capacité portante « R », Étanchéité au feu « E » et Isolation thermique « I »). Le système de classification est établi selon la norme NF EN 13501-2.

La résistance au feu correspond au temps pendant lequel les éléments de construction maintiennent leurs fonctionnalités malgré l'action de l'incendie. La réaction au feu indique quant à elle, la capacité du matériau à participer au développement d'un incendie (matériaux inflammables) et la quantité d'énergie qu'il dégage (pouvoir calorifique). Selon l'annexe 3 de l'arrêté du 21 Novembre 2002, les produits préfabriqués en béton ne contenant pas plus de 1 % en poids ou en volume de matériau organique sont classés A1 (matériau incombustible, anciennement M0) sans essai préalable.

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, les éléments d'appréciation de la tenue au feu des ouvrages se déterminent par les critères de performances suivants :

- 1. la capacité portante (symbole R)** : aptitude de l'ouvrage à assurer son rôle mécanique et sa stabilité durant l'incendie.
- 2. l'étanchéité aux flammes et gaz (symbole E)** : réputée satisfaisante lorsque l'étanchéité aux flammes est constatée et lorsque les gaz émis sur la face non exposée, par les matériaux constituant l'ouvrage, ne s'enflamment pas.
- 3. l'isolation thermique (symbole I)** : critère respecté si l'élévation de température de la face non exposée ne dépasse pas 140 °C en moyenne ou au maximum 180 °C en un seul point.

Selon les fonctions et le rôle qu'est appelée à jouer une maçonnerie au cours d'un incendie, son classement dans la réglementation française peut relever de trois catégories :

- **la maçonnerie doit être stable au feu (SF)** : seul le critère 1 est requis ;
- **la maçonnerie doit être pare-flamme (PF)** : les critères 1 et 2 sont requis ;
- **la maçonnerie doit être coupe-feu (CF)** : les critères 1, 2 et 3 sont requis (dans le cas des cloisons et murs non porteurs seuls les critères 2 et 3 sont requis).

A chacun de ces critères est associée une durée correspondant au temps pendant lequel la maçonnerie considérée reste stable au feu, pare-flamme ou coupe-feu : ¼ h, ½ h, 1 h, 1 h 30, 2 h, 3 h, 4 h et 6 h.

Les classifications **R**, **E** et **I** sont exprimées en minutes et sont fonction du type d'ouvrage, comme l'indique les tableaux suivants.

Éléments porteurs avec fonction de compartimentage

Classifications exprimées en minutes

RE	–	20	30	–	60	90	120	180	240	360
REI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	360

RE = Performance d'étanchéité aux flammes

REI = Performance coupe-feu mur porteur

Éléments non porteurs

Classifications exprimées en minutes

E	–	20	30	–	60	90	120	–	–	–
EI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	–

E = Performance d'étanchéité aux flammes

EI = Performance coupe-feu mur non porteur

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES TENUES AU FEU SUR BLOCS EN BÉTON

Les essais répertoriés dans les tableaux ont été réalisés sur des **murs avec enduits ou un complexe de doublage** montés à l'aide de blocs en béton conformes aux normes NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN – CE catégorie 1, résistance garantie attestée par la certification **NF** des blocs. Les classement établis pour les maçonneries mises en œuvre avec enduit et/ou un complexe de doublage sur une de ses faces sont valables pour ces mêmes maçonneries dont la face nue serait revêtue d'un enduit et/ou d'un complexe de doublage.

Pour les murs de bâtiments soumis à exigences réglementaires en matière de résistance au feu, la charge verticale NEd pondérée par le coefficient de réduction η doit être inférieure ou égale à la valeur de la charge maximale indiquée dans le Procès-verbal de classement. A défaut de réaliser une descente de charge prenant en compte tous les paramètres du bâtiment permettant la détermination précise de la valeur de η , on pourra prendre par défaut la valeur sécuritaire de 0,7. À noter que cette vérification à l'ELU en cas d'incendie ne dispense pas d'une vérification à l'ELU fondamental satisfaite par le respect de l'inégalité suivante $NRd \geq \eta \cdot NEd$.

Soit :

- à froid $NEd \leq NRd$
- à froid $NEd \leq \text{charge PV feu}/0,7$

NEd : Valeur de calcul de la charge verticale

NRd : Valeur de calcul de la résistance aux charges d'un mur

Tableau A - Mur porteur

	Dimensions des blocs (L x ep x h _{max} ⁽¹⁾)	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Résistance ⁽²⁾	Complexe/Position	Performances		n° du PV	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Charge PV feu kN/ml	Charge PV feu/0,7 kN/ml	Date de validité
Mur porteur en pose collée	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles Débou-chantes Joints verticaux non collés	3	B60	Plaques de plâtre BA13 NF collées par plots sur la face exposée au feu	(REI) 60 min	(RE) 60 min	012378 Extension 043823-A⁽³⁾	3	illimitée	134	191	28-03-2024
					Plaques de plâtre BA13 NF sur ossature avec 70 mm de laine de verre* sur la face exposée au feu								
					Plaques de plâtre BA13 NF sur ossature avec 80 mm de laine de roche* sur la face exposée au feu								
					Complexe Polystyrène expansé 100 mm plaques de plâtre BA13 NF sur la face exposée au feu								
					Enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée au feu								
					Enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face non exposée au feu								
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles Débou-chantes Joints verticaux non collés	3	B60	Complexe laine de roche** de 100 mm plaques de plâtre BA10 collés par plots sur la face exposée au feu	(REI) 240 min	(RE) 240 min	014321 reconduction 044150-A Extension 043829-A⁽³⁾	3	illimitée	134	191	26-07-2028
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles Débou-chantes Joints verticaux non collés	3	B60	Plaques de plâtre BA13 NF sur ossature avec 100 mm de laine de roche*** sur la face exposée au feu	(REI) 240 min	(RE) 240 min	014322 reconduction 045043-A Extension 043830-A⁽³⁾	3	illimitée	134	191	15-10-2028

* Masse volumique > 11 kg/m³

** Masse volumique de 60 à 70 kg/m³ pour la couche supérieure et 110 kg/m³ pour la couche inférieure

*** Masse volumique de 28 à 36 kg/m³

⁽¹⁾ Valable pour des blocs de hauteur ≤ h_{max}

⁽²⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

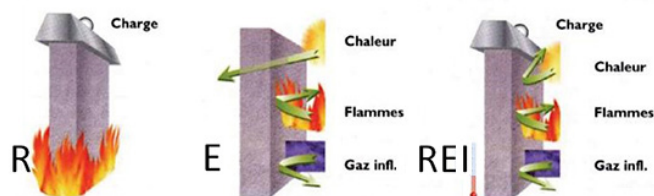
⁽³⁾ Reconductions valables pour une incorporation de granulats récupérés ou de granulats de béton recyclé à un taux maximal de 30%

RE : Performance de capacité portante et d'étanchéité
REI : Performance coupe-feu mur porteur

Tableau B - Mur non porteur

Dans le cas d'une hauteur totale de mur non porteur supérieure à la hauteur maximale indiquée dans le PV d'essai concerné, une structure porteuse intermédiaire est à prévoir. Le dimensionnement de cette structure doit être réalisé par un BE structure.

	Dimensions des blocs (L × ep × h _{max} ⁽¹⁾)	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Résistance ⁽²⁾	Complexe/ Position	Performances		n° du PV	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Date de validité
Mur non porteur en pose maçonnerie	500 × 100 × 200	Creux 1 rangée 3 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée au feu	(EI) 45 min	(E) 90 min	020855 Extension 043833-A ⁽³⁾	4	illimitée	04-09-2024
	500 × 150 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée au feu	(EI) 120 min	(E) 120 min	014319 (reconduction 044291-A) Extension 043828-A ⁽³⁾	4	illimitée	13-09-2028
	500 × 150 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 15 mm selon DTU 26.1 sur la face non exposée au feu	(EI) 120 min	(E) 120 min	Extension 022549 sur PV 014319 Extension 043828-A ⁽³⁾	4	illimitée	13-09-2028
	500 × 150 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée et non exposée au feu	(EI) 120 min	(E) 120 min	Extension 022549 sur PV 014319 Extension 043828-A ⁽³⁾	4	illimitée	13-09-2028
	500 × 200 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée au feu	(EI) 180 min	(E) 120 min	014317 (reconduction 044289-A) Extension 043826-A ⁽³⁾	4	illimitée	05-09-2028
								Extension 014320 sur PV 014317 Extension 043826-A ⁽³⁾	6		
	500 × 200 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 15 mm selon DTU 26.1 sur la face non exposée au feu	(EI) 180 min	(E) 120 min	Extension 022550 sur PV 014317 Extension 043826-A ⁽³⁾	6	illimitée	05-09-2028
	500 × 200 × 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	enduit d'épaisseur ≥ 10 mm selon DTU 26.1 sur la face exposée et non exposée au feu	(EI) 180 min	(E) 120 min	014318 (reconduction 044290-A) Extension 043827-A ⁽³⁾	4	illimitée	10-09-2028
								Extension 022551 sur PV 014318 Extension 043827-A ⁽³⁾	6		



⁽¹⁾ Valable pour des blocs de hauteur ≤ h_{max}

⁽²⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

⁽³⁾ Reconductions valables pour une incorporation de granulats récupérés ou de granulats de béton recyclé à un taux maximal de 30%

Nota : les enduits sont des enduits monocouches de type OC1, OC2 et OC3

EI : Performance coupe-feu mur non porteur

E : Performance d'étanchéité

FICHE LABORATOIRE

N° 130 - DÉCEMBRE 2023

Auteur : Baptiste Hainault
CERIBTENUE AU FEU DES
MAÇONNERIES DE BLOCS
EN BÉTON

Les procès-verbaux de classement au feu des murs en éléments de maçonnerie de blocs béton présentés dans cette fiche sont conformes à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du ministère de l'intérieur. Les essais sont réalisés selon la norme d'essai NF EN 1364-1 pour les murs non-porteurs (cloisons avec critères de performance : Étanchéité au feu «E» et Isolation thermique «I») ou selon la norme d'essai NF EN 1365-1 pour les murs porteurs (avec critères de performance : Capacité portante «R», Étanchéité au feu «E» et Isolation thermique «I»). Le système de classification est établi selon la norme NF EN 13501-2.

La résistance au feu correspond au temps pendant lequel les éléments de construction maintiennent leurs fonctionnalités malgré l'action de l'incendie. La réaction au feu indique quant à elle, la capacité du matériau à participer au développement d'un incendie (matériaux inflammables) et la quantité d'énergie qu'il dégage (pouvoir calorifique). Selon l'annexe 3 de l'arrêté du 21 Novembre 2002, les produits préfabriqués en béton ne contenant pas plus de 1 % en poids ou en volume de matériau organique sont classés A1 (matériau incombustible, anciennement M0) sans essai préalable.

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, les éléments d'appréciation de la tenue au feu des ouvrages se déterminent par les critères de performances suivants :

1. **la capacité portante (symbole R)** : aptitude de l'ouvrage à assurer son rôle mécanique et sa stabilité durant l'incendie.
2. **l'étanchéité aux flammes et gaz (symbole E)** : réputée satisfaisante lorsque l'étanchéité aux flammes est constatée et lorsque les gaz émis sur la face non exposée, par les matériaux constituant l'ouvrage, ne s'enflamment pas.
3. **l'isolation thermique (symbole I)** : critère respecté si l'élévation de température de la face non exposée ne dépasse pas 140 °C en moyenne ou au maximum 180 °C en un seul point.

Selon les fonctions et le rôle qu'est appelée à jouer une

maçonnerie au cours d'un incendie, son classement dans la réglementation française peut relever de trois catégories :

- **la maçonnerie doit être stable au feu (SF)** : seul le critère 1 est requis ;
- **la maçonnerie doit être pare-flamme (PF)** : les critères 1 et 2 sont requis ;
- **la maçonnerie doit être coupe-feu (CF)** : les critères 1, 2 et 3 sont requis (dans le cas des cloisons et murs non porteurs seuls les critères 2 et 3 sont requis).

A chacun de ces critères est associée une durée correspondant au temps pendant lequel la maçonnerie considérée reste stable au feu, pare-flamme ou coupe-feu : ¼ h, ½ h, 1 h, 1 h 30, 2 h, 3 h, 4 h et 6 h.

Les classifications **R**, **E** et **I** sont exprimées en minutes et sont fonction du type d'ouvrage, comme l'indique les tableaux suivants.

Éléments porteurs avec fonction de compartimentage

Classifications exprimées en minutes

RE	-	20	30	-	60	90	120	180	240	360
REI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	360

RE = Performance d'étanchéité aux flammes

REI = Performance coupe-feu mur porteur

Éléments non porteurs

Classifications exprimées en minutes

E	-	20	30	-	60	90	120	-	-	-
EI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	-

E = Performance d'étanchéité aux flammes

EI = Performance coupe-feu mur non porteur

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES TENUES AU FEU SUR BLOCS EN BÉTON

Les essais répertoriés dans les tableaux ont été réalisés sur des **murs non enduits** montés à l'aide de blocs en béton conformes aux normes NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN – CE catégorie 1, résistance garantie attestée par la certification **NF** des blocs. Les classement établis pour les maçonneries nues sont valables pour les mêmes maçonneries mises en œuvre avec un complexe de doublage ou un enduit que ce soit en face exposée au feu et/ou en face non exposée au feu.

Pour les murs de bâtiments soumis à exigences réglementaires en matière de résistance au feu, la charge verticale NEd pondérée par le coefficient de réduction η_f doit être inférieure ou égale à la valeur de la charge maximale indiquée dans le Procès-verbal de classement. A défaut de réaliser une descente de charge prenant en compte tous les paramètres du bâtiment permettant la détermination précise de la valeur de η_f , on pourra prendre par défaut la valeur sécuritaire de 0,7. À noter que cette vérification à l'ELU en cas d'incendie ne dispense pas d'une vérification à l'ELU fondamental satisfaite par le respect de l'inégalité suivante $NR_d \geq \text{ou} = NEd$.

Soit

* à froid $NEd \leq NR_d$

* à chaud $NEd \leq \text{charge PV feu}/0,7$

NEd : valeur de calcul de la charge verticale

NRd : valeur de calcul de la résistance aux charges verticales d'un mur

Tableau A - Mur porteur

Utilisation	Dimensions des blocs (L x ep x h _{max} *) mm	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Classe de résistance ⁽¹⁾	Performances		n° du PV d'essai	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m) ⁽²⁾	Charge PV feu (kN/m)	Charge PV feu/0,7 (kN/m)	Date de validité
Mur porteur pose maçonnerie	400 x 150 x 200	Creux apparent, 1 rangée, 2 alvéoles	2	P80	(REI) 90 min	(RE) 120 min	2013 CERIB 2133 (reconduction 044288-A) Extension 043812-A**	3	illimitée	150	214	20.09.2028
	500 x 150 x 250	Creux 2 rangées, 6 alvéoles	3	B40	(REI) 90 min	(RE) 120 min	2014 CERIB 3240 (reconduction 014929) Extension 043813-A**	3	illimitée	75	107	28.07.2024
	400 x 200 x 200	Creux apparent, 1 rangée, 2 alvéoles	2	P60	(REI) 120 min	(RE) 240 min	2015 CERIB 4825 (reconduction 024374) Extension 043816-A**	3	illimitée	190	271	24.08.2025
	400 x 200 x 200	Creux apparent, 2 rangées, 4 alvéoles	2	P60	(REI) 180 min	(RE) 240 min	2013 CERIB 1568 (reconduction 043884-A) Extension 043808-A**	3	illimitée	190	271	04.04.2028
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées, 6 alvéoles	3	B40	(REI) 120 min	(RE) 240 min	2014 CERIB 3490 (reconduction 014930) Extension 043815-A**	3	illimitée	120	171	22.09.2024
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées, 6 alvéoles	3	B40	(REI) 120 min	(RE) 360 min	2016 CERIB 6091 (reconduction 027470) Extension 043820-A**	3	illimitée	116	166	07.03.2026
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées, 6 alvéoles	3	B60	(REI) 120 min	(RE) 360 min	012640 (reconduction 043885-A) Extension 043825-A**	3	illimitée	140	200	24.07.2028
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées, 8 alvéoles	3	B40	(REI) 90 min	(RE) 360 min	020626 Extension 043832-A**	3	illimitée	109,5	156	26.08.2024
	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées, 9 alvéoles	3	B40	(REI) 240 min	(RE) 360 min	008547 (reconduction 037457) Extension 043821-A**	3	illimitée	130	186	23.05.2027
	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées, 9 alvéoles	3	B80	(REI) 180 min	(RE) 240 min	020027 Extension 043831-A**	3	illimitée	178	254	20.08.2024
	500 x 150 x 200	Perforé	1	B80	(REI) 180 min	(RE) 240 min	2013 CERIB 2067 (reconduction 045042-A) Extension 043810-A**	3	illimitée	190	271	09.10.2028
	500 x 200 x 200	Perforé	1	B80	(REI) 360 min	(RE) 360 min	2013 CERIB 2069 (reconduction 045041-A) Extension 043811-A**	3	illimitée	260	371	07.10.2028
	400 x 200 x 200	Plein	1	B80	(REI) 360 min	(RE) 360 min	2016 CERIB 6090 (reconduction 027469) Extension 043819-A**	3	illimitée	223	319	03.03.2026
Mur porteur pose collée	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées, 6 alvéoles débouchantes, joints verticaux non collés	3	B40	(REI) 60 min	(RE) 90 min	2013 CERIB 2025 (reconduction 044271-A) Extension 043809-A**	3	illimitée	89	127	29.08.2028
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées, 6 alvéoles joints verticaux non collés	3	B40	(REI) 60 min	(RE) 180 min	022555 Extension 043836-A**	3	illimitée	95	136	10.06.2025

⁽¹⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

P : Blocs à granulats courants destinés à rester apparents

⁽²⁾ Les longueurs maximales doivent cependant respecter les prescriptions imposées par les DTU 20.1 et 20.13

* h_{max} : valable pour des blocs de hauteur ≤ h_{max}

** Reconductions valables pour une incorporation de granulats récupérés ou de granulats de béton recyclé à un taux maximal de 30%

REI : Performance coupe-feu mur porteur

RE : Performance de capacité portante et d'étanchéité

Tableau B - Mur non porteur

Dans le cas d'une hauteur totale de mur non porteur supérieure à la hauteur maximale indiquée dans le PV d'essai concerné, une structure porteuse intermédiaire est à prévoir. Le dimensionnement de cette structure doit être réalisé par un BE structure.

Utilisation	Dimensions des blocs (L x ep x h _{max} *) mm	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Classe de résistance ⁽¹⁾	Performances		n° du PV d'essai	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m) ⁽²⁾	Date de validité
Mur non porteur pose maçonnerie	500 x 150 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	1	B40	(EI) 90 min	(E) 120 min	2014 CERIB 3414 (reconduction 020603) Extension 043814-A**	4	illimitée	06.10.2024
							Extension 012372 Extension 043814-A**	6		
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(EI) 120 min	(E) 120 min	2016 CERIB 6035 (reconduction 014898) Extension 043818-A**	4	illimitée	30.06.2024
							Extension 012370 Extension 043818-A**	6		
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 8 alvéoles	3	B40	(EI) 120 min	(E) 120 min	041931-A Extension 043838-A**	4	illimitée	26.02.2028
							Extension 041932-A Extension 043838-A**	6		
	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées 9 alvéoles	3	B40	(EI) 120 min	(E) 120 min	022521 Extension 043834-A**	4	illimitée	16.10.2024
Mur non porteur pose collée	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées 9 alvéoles	3	B80	(EI) 240 min	(E) 120 min	041928-A Extension 043837-A**	4	illimitée	02.02.2028
	500 x 150 x 200	Perforé	1	B80	(EI) 180 min	(E) 120 min	008551 (reconduction 037458) Extension 043822-A**	4	illimitée	23.05.2027
	500 x 100 x 200	Plein	1	B80	(EI) 60 min	(E) 60 min	2016 CERIB 5891 (reconduction 027466) Extension 043817-A**	3	illimitée	11.03.2026
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles débouchantes	3	B40	Joints verticaux collés (EI) 90 min (E) 120 min Joints verticaux non collés (EI) 90 min (E) 90 min		2013 CERIB 1330 (reconduction 041587-A) Extension 043807-A**	4	illimitée	05.03.2028
Mur non porteur pose collée	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles débouchantes joints verticaux non collés	3	B40	(EI) 60 min	(E) 60 min	012379 (reconduction 039767-A) Extension 043824-A**	4	illimitée	16.10.2027
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles joints verticaux non collés	3	B40	(EI) 90 min	(E) 120 min	022553 Extension 043835-A**	4	illimitée	16.05.2025

⁽¹⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

P : Blocs à granulats courants destinés à rester apparents

⁽²⁾ Les longueurs maximales doivent cependant respecter les prescriptions imposées par les DTU 20.1 et 20.13

EI : Performance coupe-feu mur non porteur

E : Performance d'étanchéité

* h_{max} : valable pour des blocs de hauteur ≤ h_{max}

** Reconductions valables pour une incorporation de granulats récupérés ou de granulats de béton recyclé à un taux maximal de 30%

